

résumé

Le sujet de la réforme du mode de scrutin n'est pas assez approfondi.

Le temps alloué pour en faire l'étude est trop court.

Les différents mode de scrutin présentés n'indiquent pas clairement leurs avantages et leurs inconvénients surtout en ce qui concerne la situation du Québec face au Canada.

La réforme du mode de scrutin ne garantit pas l'augmentation de la participation de la population aux élections.

La réforme du mode de scrutin ne nous assure pas d'une meilleure représentativité des régions à l'Assemblée.

Des députés de district nommés au lieu d'être élus n'est pas une garantie d'un meilleur service à la population.

La réforme du mode de scrutin n'augmente pas le poids des régions.

Une liste de candidats, avec des mesures incitatives de nature financière n'est pas une garantie de "BON CANDIDAT".

La possibilité d'avoir toujours le même pantie au pouvoir, qu'il soit majoritaire, minoritaire ou de coalition risque d'affaiblir le Québec et peut-être de créer des malversations.

Les dirigeants malhonnêtes devraient être punis par la LOI.

Les Partis malhonnêtes devraient être punis par la LOI.

Toutes les grandes questions devraient toujours être soumises à un Plébiscite ou à un REFERENDUM.

** * * * **

*Donis Labrecque
2 décembre 2005*

COMMISSION SPECIALE
sur la LOI électorale

Le mode de scrutin
votre opinion est fondamentale!

mémoire

Donis Labrecque
le 2 décembre 2005

Le 2 décembre 2005

Commission spéciale
sur la Loi électorale
Assemblée nationale
Edifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

A l'attention de M^e Louis Bneault, secrétaire de la Commission

Maître,

Tout d'abord, je tiens à préciser que j'ai utilisé le genre masculin sans discrimination, pour me faciliter la tâche.
Merci de votre compréhension.

Je me présente: Doris Labrecque, de la région du Bas-St-Laurent,
MRC de Matane.

J'ai quelques remarques à signaler à la Commission spéciale
sur la Loi électorale:

1^o parution le 18 novembre 2005 dans l'édition de L'Avantage
gaspésien de votre publicité,

alors que l'avant-projet de loi a été déposé en décembre
2004, le 14;

alors que la Commission a été formée en juin 2005.

2^o cahier d'information sur le mode de scrutin reçu le
24 novembre 2004

qui contient des questions ambiguës, des informations
biaisées, pas assez claires pour des engagements aussi sérieux

3^o délai pour rédiger un mémoire trop court;

4^o demande de transmission de 25 exemplaires du mémoire
trop exigeants, pour la majorité des gens.

Vous nous donnez un coffre plein de bric-à-brac où il manque
une bonne partie des pièces et vous voulez qu'on fasse le
ménage dans tout ça. Et le pire, c'est que pour les régions,
le coffre est beaucoup plus grand et plus plein que dans les
milieux urbains.

Vous voulez notre opinion **qui est FONDAMENTALE** ? Je n'en suis
pas si sûre! Allons-y quand même.

En ce début de XXI^e siècle, le Parti libéral du Québec offre
à la population une réforme du mode de scrutin à travers un
avant-projet de loi sur la Loi électorale. Le PLQ nous invite
à nous prononcer, à formuler notre opinion, qui est fondamen-
tale, en créant une Commission spéciale sur la Loi électorale
et aussi, en nous offrant un Cahier d'information.

Le scrutin majoritaire, notre mode de scrutin actuel, a pour
avantage de pouvoir élire des gouvernements plus forts et de
pouvoir les congédier. Nous pouvons nous en débarrasser sans
nous battre, seulement un X et c'est fait.

La réforme du mode de scrutin, tel qu'offert par le PLQ dans
son avant-projet de loi, ne servira qu'à diminuer le pouvoir
de la majorité francophone et de la diviser en plusieurs partis.

La réforme affaiblira l'Etat Québécois qui ne peut pas se permettre d'être en situation d'équilibre précaire. Il ne faut pas oublier, il faut plutôt en tenir compte, que le Québec est déjà une minorité face au Canada.

De plus, la réforme risque de faire du PLQ le Parti permanent du gouvernement du Québec. Une hégémonie? Un monopole? Le PLQ accèdera seul au pouvoir et ce de façon répétitive? L'avant-projet de loi met en péril l'alternance politique.

Pour pouvoir gouverner, le Parti élu devra former des coalitions et négocier en secret (comme ça c'est fait entre le PLC et le NPD au printemps). Et pouvez-vous imaginer le PLQ négociant avec le PQ, ou l'inverse? Au contraire, le PLQ négociera avec l'ADQ et le PQ se retrouvera dans la rue. C'est-à-dire une bonne partie de la population se retrouvera à l'écart, rejetée par le pouvoir. De plus, les gouvernements de coalition sont instables (le PLC, ne voulant pas négocier avec le NPD tout dernièrement, s'est retrouvé obligé de déclencher des élections.)

Si nous avions eu le mode de scrutin proportionnelle mixte compensatoire, tel qu'il est proposé dans l'avant-projet de loi du PLQ, depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui nous aurions eu un gouvernement libéral. De plus, en favorisant l'élection de gouvernements minoritaires ou de coalition, la réforme réduira le pouvoir d'action de l'Assemblée nationale; elle elle affaiblira le Québec qui a plutôt besoin de se renforcer face au Canada qui lui ronger les ailes de plus en plus. Le Québec ne doit pas se lancer MAINTENANT dans l'ère des gouvernements affaiblis.

Comment un Parti minoritaire ou de coalition peut-il accomplir ses promesses si elles sont contraires aux idéaux ou aux promesses des autres Partis? Comment un Parti minoritaire ou de coalition peut-il freiner l'ingérence du gouvernement fédéral dans des dossiers de juridiction provinciale alors qu'il n'arrive pas à gouverner? Serons-nous obligés de faire du surplace? Que va-t-il se passer pour la population?

Si on regarde ce qui vient de se passer du côté du PLC de Paul Martin, un gouvernement minoritaire, qui a été trop longtemps au pouvoir, un gouvernement qui a utilisé de façon douteuse l'argent des contribuables, en toute impunité; un Parti qui a utilisé sa situation privilégiée pour renflouer ses coffres avec de l'argent qui ne lui appartenait pas; un gouvernement qui vient tout d'un coup de trouver de l'argent pour des promesses électorales et qui nie le déséquilibre fiscal. Nous devons garder le pouvoir de démettre un gouvernement et de le remplacer par un autre.

Grâce à la Commission Gomeny, nous avons pu constater les résultats de la MONOPOLISATION du pouvoir par un seul Parti politique qui a satisfait ses propres intérêts au lieu de servir la population.

Le gouvernement doit donc s'engager à bien faire comprendre ce à quoi la population s'engage et une fois BIEN EXPLIQUÉ, soumettre la question à un REFERENDUM. C'est au peuple à trancher. Le gouvernement doit agir avec PRUDENCE en matière de réformes électorales MAJEURES.

Encore aujourd'hui, beaucoup de pays n'ont pas instauré le droit de vote. Pourtant, tous devraient avoir le droit de vote, de choisir qui gouvernera pour un temps déterminé. C'est pourquoi je n'ai jamais manqué d'accomplir ce que je considère comme un devoir d'état. C'est un privilège. Cependant, je crois que ceux qui ne votent plus ont tout simplement perdu confiance en l'électorat.

Les élus font des promesses qu'ils n'accomplissent pas, ou qui fonctionnent mal, ou qui coûtent très cher. (Et c'est toujours la population qui paie.) Les gens sentent (à juste titre) que les politiciens se servent du processus politique pour s'occuper de leurs propres intérêts sans tenir compte des intérêts économiques ou autres de l'ensemble de la population; alors ils ne votent plus.

Ce n'est pas le mode de scrutin qu'il faut changer mais plutôt la façon dont les élus traitent leurs électeurs. Certains élus disent qu'ils ne peuvent rien faire parce qu'ils doivent "vivre" avec les dégâts causés par leur prédécesseur et les Partis d'opposition disent qu'ils ne peuvent rien faire parce qu'ils ne sont pas au pouvoir. Et si l'électeur émet une idée ou une suggestion, on lui répond que le Parti va nourrir sa réflexion. Pendant qu'il "se nourrit la réflexion", l'électeur reste sur sa "faim".

Alors, pourquoi aller voter?

Alors, pourquoi changer quatre cents sous pour une piastre?

Les élus doivent cesser de faire les CLOWN à l'Assemblée nationale. Qu'ils répondent aux questions qui leur sont posées. Ils ont des comptes à rendre. Ils sont là pour représenter leurs électeurs, qu'ils soient au pouvoir ou non.

De plus, insulter un député, c'est insulter les gens qui ont voté pour lui. Qu'ils arrêtent de s'accuser les uns les autres et qu'ils travaillent à faire mieux; qu'ils travaillent au mieux-être de la population. Qu'ils se rendent intéressants. Qu'ils arrêtent de diviser pour régner. Nous sommes tous des citoyens à part entière. Pourquoi instaurer les droits des communautés au lieu de promouvoir la Communauté de droit? Ayez des politiques qui unissent les gens et non qui les divisent. Nous ne sommes pas une société homogène, nous n'avons pas de projets communs, de buts identiques parce que vous nous divisez. Vous faites des politiques qui divisent la société au lieu d'en faire l'unité. Une fois élus, vous faites ce que vous voulez; vous prenez des décisions graves sans nous consulter; et beaucoup n'ont plus confiance en vous.

Pourtant, les grandes décisions devraient toujours se régler par PLEBISCITE ou par REFERENDUM.

Les élus se doivent de regagner la confiance de la population. Ils doivent prendre leurs responsabilités, respecter leurs engagements, prendre en considération le bien de la COMMUNAUTE dans son ensemble (et non ses biens).

Aussi, si les élus étaient plus près de la population, ils sauraient que ce n'est pas en améliorant l'accessibilité au vote qui fera monter le taux de participation. Les élus

n'ont plus rien à offrir. Ils font des promesses qu'ils ne tiennent pas; ils achètent une partie des votes avec des engagements et après, ils nous envoient la facture.

"Le mode scrutin, votre opinion est fondamentale! Vous voulez notre opinion sur 127 députés ou plus ou moins? moins de districts ou plus? l'élection de femmes? des minorités ethno-culturelles? des autochtones? on vote le dimanche ou le lundi? ...

Nous manquons d'informations pour une question aussi FONDAMENTALE. Il faudrait connaître les avantages et les inconvénients de chacun des modes de scrutin et les enjeux qu'ils soutiennent, tout en tenant compte du fait que le Québec est une minorité face au Canada.

Ce n'est pas parce que notre mode de scrutin n'est pas parfait qu'il faut le rejeter. Les autres modes de scrutin ne sont pas parfaits non plus.

Le mode de scrutin doit tenir compte de l'opinion des électeurs et, on ne doit pas non plus se retrouver avec le même Parti au pouvoir pendant 40 ans, qu'il soit majoritaire, minoritaire ou de coalition.

Ce qui se passe au fédéral en ce moment est un bon exemple. Le PLC qui a pris des ententes au printemps avec le NPD pour garder le pouvoir vient de subir un vote de non-confiance en refusant cette fois-ci de s'unir avec le NPD. Trop longtemps au pouvoir, il s'est servi de son avantage pour abuser.

Le PLC a trompé les contribuables pour renflouer les coffres de son propre Parti; il a terni la réputation des Québécois en mettant en doute l'honnêteté de la population avec le programme des commandites. (Et ce même Parti a le droit de se représenter aux élections. Demandez aux gens d'aller voter après ça!)

Le pouvoir, à long terme, finit par connoître? Le pouvoir devient-il une obsession au point d'imposer le baïllon à l'Assemblée nationale à la moindre opposition? Pour le bien de la population?

Et au lieu d'imposer le baïllon, pourquoi ne pas passer la question à un REFERENDUM?

La Commission spéciale sur la Loi électorale tiendra-t-elle vraiment compte des opinions données? Le Parti au pouvoir imposera-t-il la réforme? Est-ce que l'avant-projet de loi sur la réforme du mode de scrutin sera bien expliqué? Est-ce que les électeurs auront toutes les informations utiles pour comprendre les changements majeurs? La réforme sera avantageuse pour qui? Les électeurs qui votent toujours pour le même Parti et que rien ne peut faire changer d'idées ne vont-ils faire peser la balance que d'un seul côté?

Favoriser un mode de scrutin proportionnelle mixte compensatoire risque-t-il de réduire encore plus le nombre d'électeurs parce qu'ils se disent que de toute façon d'est toujours le même qui gagne?

L'avant-projet de loi sur la Loi électorale propose des mesures financières pour attirer les femmes et les minorités ethnoculturelles comme candidats. Ces mesures financières ne nous garantissent pas la capacité de ces candidats de bien représenter les électeurs des districts dans lesquels ils seraient nommés. De plus, l'avant-projet de loi ne précise pas que c'est sur nos taxes et impôts que sera pris l'argent nécessaire pour payer ces mesures incitatives.

Pourquoi les minorités ethnoculturelles, les femmes, les autochtones ne se présentent pas, tout simplement, comme candidats au lieu d'avoir à les inscrire sur une liste pour obtenir un député? N'est-ce pas à la population de choisir qui va la représenter?

Nous devons pouvoir choisir ceux qui nous représenteront pendant 4 ans à l'Assemblée nationale, que ce soit dans une circonscription ou un district.

Pourquoi des députés de liste? Ces candidats n'ont rien à offrir pour être nommés au lieu d'être élus? Ce sont des amis du Parti?

Que ce soit des hommes, des femmes, des minorités ethnoculturelles, des autochtones, que ces candidats se présentent devant la population qui choisira, que ces candidats soient dignes d'estime, qu'ils soient élus au MERITE! Donnez la priorité au "BON CANDIDAT".

selon le Cahier d'information
à la page 22

Répartition des 127 sièges.

9 femmes issues des minorités visibles
7 femmes ne parlant ni anglais ni français
9 femmes anglophones
1 femme autochtone
38 femmes issues de la majorité

9 hommes issues des minorités visibles
7 hommes ne parlant ni anglais ni français
9 hommes anglophones
1 homme autochtone
37 hommes issues de la majorité

En attendant que chaque groupe soit représenté équitablement
à l'Assemblée nationale, la population aura à payer.
Et la répartition en sera peut-être amenée à changer.

Peu importe l'origine du candidat, qu'il soit intéressé et
intéressant. Qu'il ne soit pas là pour les avantages finan-
ciers.

Les régions sont sous représentées: manque de médecins; taux de chômage élevé; désertion de la population; ...

Les régions sont trop grandes, les problèmes sont trop divers et les dirigeants pas assez présents.

Et ce n'est pas dans les bureaux des grands centres urbains que peuvent se trouver les solutions. C'est sur place, avec les gens.

Les éoliennes finiront par tourner tout seul; les forêts seront devenues des déserts, et les océans seront vides. Alors que restera-t-il?

Les circonscriptions ne devraient pas être divisées au prorata du nombre des électeurs; ça serait peut-être mieux de les diviser au prorata du nombre des chômeurs pour pouvoir mieux, beaucoup mieux, évaluer les besoins, le potentiel des gens et leur environnement; pour pouvoir trouver des solutions DURABLES.

Les régions trop grandes, trop peu représentées, affaiblissent la proximité entre les élus et les électeurs.

Dans un mode de scrutin proportionnelle mixte compensatoire, le député de district ne représente aucune région car il est nommé au prorata des votes recueillis par un Parti politique et par son rang sur la liste des candidats. Les régions en souffriront beaucoup car la politique sera alors déconnectée totalement des réalités vécues par les populations des régions.

Les candidats de districts, nommés, ne seront pas motivés à servir dans des régions, ayant peu d'électeurs de leur Parti et sur une plus grande superficie. Vous n'avez qu'à penser aux médecins.

Si les régions se vident, c'est que tout est à l'extérieur des régions; tout est centralisé. Les gouvernements travaillent pour la mort des régions. Une meilleure représentativité des régions à l'Assemblée nationale ne favoriserait-elle pas le développement et même l'augmentation de la population?

* * * * *

Les élus: une seule LOI une seule JUSTICE

- contravention (amendes) aux élus fautifs
- perte du droit de se représenter
- contravention (amendes) aux Partis
- emprisonnement si nécessaire

Les élus ne sont pas au-dessus de la Loi. Si j'ajoute cette note c'est que je sais que tous les fautifs dans le Programme des Commandites n'ont pas été punis. Tout l'argent qui a été pris sur les fonds publics et qui appartient aux contribuables n'a pas été remboursé. Il ne faut plus jamais qu'une chose comme ça se reproduise.

* * * * *

Nul part, il n'est fait mention des coûts de la réforme du mode de scrutin. Il faut tenir compte de ces coûts avant, pendant et après la réforme; les coûts des mesures financières pour la mise en candidature de femmes, d'autochtones, de minorités ethnoculturelles et le coût des élections à prévoir si les gouvernements sont renversés parce que minoritaires.

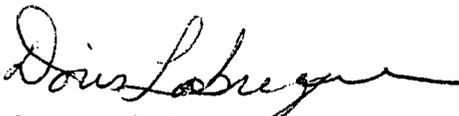
RECOMMANDATIONS

- ≈ favoriser la rotation des partis au pouvoir
- ≈ favoriser des circonscriptions plus petites dans les régions
- ≈ retraite à 65 ans pour tous les élus
- ≈ jamais plus de 2 mandats comme ministre pour un élu
- ≈ jamais plus de 2 mandats comme premier ministre
- ≈ code d'éthique pour le respect des élus et les électeurs
- ≈ candidats intéressés, compétents, respectueux, honnêtes
- ≈ punir selon la LOI les élus et les Partis qui fraudent la population, qui abusent des droits
- ≈ toute grande question, comme dans de nombreux pays, doit se régler par PLEBISCITE ou par REFERENDUM.

* * * * *

Je vous demande de tenir compte de mon opinion, parmi tant d'autres, pour le bien de la Démocratie.

Et veuillez agréer mes salutations distinguées,


Donis Labrecque.